
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 22 JUIN 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-00667 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de **recrutement de quatre (04) élèves Assistants des Affaires Culturelles, session 2021.**

Ce sont :

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	TAPSOBA PARFAIT	225851E	2610_0512_4521_3871	09/04/86
2°	TAPSOBA NATHALIE	247507B	1026_8509_0589_9024	31/12/86
3°	SEBGO GEORGES	238505C	1026_9824_8093_6537	06/07/84
4°	SORE ALAIN	216631A	1026_1748_6914_7612	31/12/85
5°	SANOU ABDOULAYE	116902J	2610_1568_2078_6802	07/04/79
6°	TAGNAN SOULEYMANE	76124G	2610_8163_6542_6085	31/12/76
6°	COMPAORÉ ALIMATA	247502G	1026_8209_6517_9784	26/09/83
6°	MANDY JOPHILAIN	343442M	2110_1316_2282_1373	27/01/95

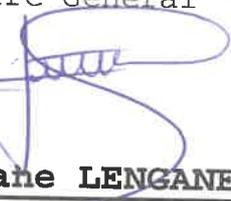
Arrêté la présente liste à 8 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général




Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon